



Ambassade de France au Vietnam

REGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS DE COOPERATION SCIENTIFIQUE 2019

Le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Vietnam participe au renforcement des liens de coopération scientifique entre la France et le Vietnam. Le présent programme vise à développer l'émergence et l'excellence de la collaboration scientifique et technologique entre chercheurs, équipes et institutions françaises et vietnamiennes ainsi que d'encourager la participation et la formation à la recherche des jeunes chercheurs. A cette fin, ce programme finance la mobilité des chercheurs qui y participent, y compris les doctorants et post-doctorants. Tous les domaines scientifiques sont potentiellement éligibles, sciences humaines et sociales comprises.

1. Types de projets concernés

Toute action susceptible de développer les relations de coopération scientifique entre acteurs français et vietnamiens est éligible. Le projet peut s'inscrire dans un cadre régional (européen, asiatique...) cependant les activités financées se limitent à celles réalisées au Vietnam par des entités françaises ou en France par des partenaires vietnamiens.

A titre d'exemple, les projets suivants sont recevables (liste non exhaustive) :

- organisation ou participation à des ateliers ou conférences scientifiques ;
- préparation de réponse à des appels à projet de recherche internationaux ;
- interventions visant à renforcer les capacités scientifiques locales ;
- réalisation d'études préalables à des projets de plus grande envergure ;
- missions exploratoires, suivi des recherches de jeunes chercheurs (doctorants).

2. Objectifs

L'objectif principal du programme est de favoriser le développement de coopérations scientifiques nouvelles entre institutions françaises et vietnamiennes.

Le sous-objectif est de favoriser la formation des chercheurs vietnamiens et le renforcement des capacités scientifiques locales.

3. Critères de sélection des projets

Une attention particulière est portée :

- à la qualité du partenariat franco-vietnamien ;
- aux perspectives de développement de projets conjoints de recherche ;
- aux perspectives de diffusion et de valorisation, notamment dans une finalité de développement (projets à potentiel économique, industriel, sociétal) ;
- au nombre et à la nature des bénéficiaires des actions menées.

4. Modalités d'octroi de la subvention

a. Organisations éligibles

Seules des organisations françaises sont éligibles. Si elles organisent un événement en partenariat avec une organisation vietnamienne, l'entité française sera récipiendaire des fonds. Il peut s'agir :

- d'établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles etc.) ;
- d'instituts de recherche.

Les organismes et établissements qui bénéficient déjà de fonds de l'Ambassade de France ne seront pas prioritaires.

Une seule demande par projet est acceptée, les différents établissements partenaires doivent déposer une demande conjointe.

b. Dépenses éligibles

Le présent programme n'a pas vocation à financer des activités de recherche scientifique proprement dite, aussi frais de fonctionnement, équipements, salaires et autres honoraires ne représentent pas des dépenses éligibles. Les ressources complémentaires nécessaires à la mise en œuvre des projets conjoints de recherche et d'ateliers (coûts salariaux et environnés, accès aux équipements de recherche) seront assurées par les institutions, établissements et laboratoires partenaires, ou par d'autres sources publiques ou privées.

Les dépenses éligibles concernent :

- **Le soutien à la mobilité**
 - Frais de mission en France ou au Vietnam ;
 - Titres de transports ;
 - Frais de déplacement sur le terrain ;
 - Etc.
- **Le soutien aux actions de communication et de valorisation**
 - Frais d'inscription aux colloques ;
 - Frais de publication en ligne ;
 - Impressions, éditions d'actes de colloques ;
 - Etc.
- **L'appui logistique**
 - Frais de réception, prestations locales ;
 - Services de traduction et d'interprétariat ;
 - Frais d'enquête de terrain ;
 - Etc.

c. Montant maximum alloué

Le montant maximum alloué est de 5 000 € par projet. La commission est libre d'apprécier la demande et d'octroyer un montant inférieur à celui demandé.

5. Engagement des récipiendaires

Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à :

- utiliser la subvention pour les actions décrites lors de la candidature ;
- faire parvenir à l'Ambassade un compte-rendu narratif et financier dans les deux mois suivant la fin du projet ;
- joindre au dossier de compte-rendu les documents afférents au projet (publication d'actes, brochure de présentation d'école d'été, de conférence, convention de cotutelle de thèse etc.).

6. Calendrier

Les activités couvertes par le financement devront se dérouler sur une période maximale d'un an, à partir de la date de notification du résultat de l'appel aux organisations retenues. La phase de candidature se déroule du 1^{er} décembre 2018 au 31 janvier 2019. La sélection est assurée par l'Ambassade de France au Vietnam.

7. Publication des résultats

La liste des projets retenus sera mise en ligne en mars 2019, sur le site Internet de l'Ambassade de France au Vietnam.

Les responsables de projet seront contactés individuellement.

Les délibérations de la commission d'attribution de subventions ne font l'objet d'aucune communication, ses décisions sont souveraines et ne sont assorties d'aucun motif.

8. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- Le formulaire d'appel à projet coopération scientifique 2019 rédigé en français, y compris la partie budgétaire, complété et signé ;
- Un courrier officiel de demande, signé par le représentant habilité de l'organisme de recherche ou universitaire français, indiquant le budget demandé ;

A ces documents peuvent s'ajouter :

- Une brochure de présentation (colloque, université d'été, etc.) ;
- Une présentation du partenaire vietnamien ;
- Tout document susceptible d'expliquer la démarche de coopération dans une limite de 10 pages d'annexes.

Les dossiers doivent être envoyés sous format électronique à :

apcs2019@ifv.vn

La commission se réserve le droit de ne pas examiner les dossiers qui ne comprendraient pas l'ensemble des documents demandés.